



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2019- 177 bis

Publié le 24 juin 2019

Sommaire

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Arrêté modificatif n°2 du 21 juin 2019 portant modification de la composition des membres du conseil d'administration de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie

RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE – ACADÉMIE DE LILLE

Arrêté modifiant la composition de la commission académique d'appel des conseils de discipline des élèves

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES - NORD

Arrêté autorisant l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'agent(e)s d'exploitation principaux(ales) de travaux publics, de l'État, Branche « routes – bases aériennes » organisés par la Direction interdépartementale des Routes Nord, au titre de l'année 2019

Ministère des solidarités et de la santé

ARRÊTÉ modificatif n° 2 du 21 juin 2019

**portant modification de la composition des membres du conseil d'administration de l'Union pour le
Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie**

La ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.213-1 et D.231-1 à D.231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 janvier 2018 portant nomination de la composition des membres du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Picardie ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2019 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté modificatif en date du 1^{er} février 2018 ;

Vu les modifications formulées par l'union des entreprises de proximité (U2P).

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 12 janvier 2018, susvisé, est complété comme suit :

« Article 1^{er}

En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation

3) Union des entreprises de proximité (U2P)

Titulaire :

Monsieur Fabrice COLOMBA (en remplacement de M. Stéphane COFFIN) »

Le reste est sans changement.

Article 2

La directrice de la sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 21 juin 2019

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN



académie
Lille

**Arrêté modifiant la composition de la commission
académique d'appel des conseils de discipline des élèves**

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

**La rectrice de région académique,
Rectrice d'académie,
Chancelière des universités,**

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Vu l'article D.511-51 du code de l'éducation,
Vu l'arrêté rectoral SCAPPE/BPESC n°2017-4723 du 23 janvier 2018 fixant la composition de la commission académique d'appel des conseils de discipline des élèves,
Vu l'arrêté rectoral SCAPPE/BPESC n°2019-6160 du 03 mai modifiant la composition de la commission académique d'appel des conseils de discipline des élèves.

ARRÊTE

Service commun
d'appui aux
politiques
pédagogiques et
éducatives

Article 1 :

L'article 1 des arrêtés rectoraux SCAPPE/BPESC n°2017-4723 du 23 janvier 2018 et SCAPPE/BPESC n°2018-5712 du 06 décembre 2018 fixant la composition de la commission académique d'appel des conseils de discipline des élèves est modifié comme suit :

Madame Natalie MALABRE, Inspectrice d'Académie, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale du Nord, est nommée représentante de la rectrice de l'académie de Lille à la présidence de la commission académique d'appel des conseils de discipline des élèves.

Elle succède à Madame Suzel PRESTAUX.

Madame Thouraya ABDELLATIF, Inspectrice d'Académie, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais, est nommée membre de la commission académique d'appel des conseils de discipline des élèves.

Elle succède à Madame Natalie MALABRE, désignée présidente de la commission académique d'appel des conseils de discipline des élèves.

Article 2 :

Monsieur le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 19 7 JUIN 2019

La rectrice de région académique,
Rectrice d'académie,
Chancelière des universités,

Valérie CABUIL

Bureau des politiques
à l'éducation, à la
santé et à la
citoyenneté

Ref : SCAPPE/BPESC-
2019-/RC

Dossier suivi par
Renaud Créach

Téléphone
03 20 15 63-52

ce.scappe-bpesc@ac-lille.fr
Rectorat de Lille
20, rue Saint-Jacques
BP 709
59033 Lille cedex



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Direction interdépartementale
des Routes Nord*

ARRÊTÉ

**autorisant l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement
d'agent(e)s d'exploitation principaux(ales) des travaux publics de l'État,
Branche «routes - bases aériennes »
organisés par la Direction Interdépartementale des Routes Nord**

AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

Le Préfet coordonnateur des itinéraires routiers, Préfet du Nord, Préfet de la Région Hauts-de-France,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières

Vu l'arrêté du 30 mai 2017 fixant les modalités d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement dans le grade de chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'État

Vu le décret n° 2018-1148 du 14 décembre 2018 modifiant le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mai 2016 portant délégation de signature à M. DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes du Nord,

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2016 portant délégation de signature en matière de gestion du personnel,

Vu l'arrêté du 5 juin 2019 autorisant l'ouverture et fixant le nombre de postes offerts pour le recrutement par concours dans le grade d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État,

SUR proposition du directeur interdépartemental des routes Nord,

ARRÊTE

Article 1 : Un concours externe et un concours interne pour le recrutement d'agent(e) d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'État sont ouverts au titre de l'année 2019 à la Direction Interdépartementale des Routes Nord.

Article 2 : Le nombre de places offertes au concours externe d'agent(e) d'exploitation principal(e) est fixé à 4.
Le nombre de places offertes au concours interne d'agent(e) d'exploitation principal(e) est fixé à 4.

Article 3 : Le calendrier du recrutement est le suivant :

- Date limite d'inscription : le 24 juillet 2019.
- Date des épreuves écrites : le 27 août 2019.
- Date des épreuves d'admission : à partir du 22 octobre 2019.

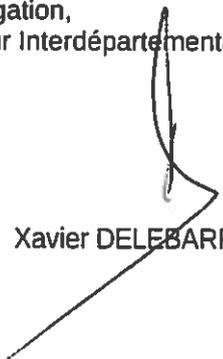
Article 4 : La composition du jury fera l'objet d'une décision séparée.

Article 7 : L'organisation matérielle du concours est confiée à la Directrice du Centre de Valorisation des Ressources Humaines d'Arras.

Article 8 : Le Directeur Interdépartemental des Routes Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Hauts-de-France.

Fait à LILLE, le 21 JUIN 2019

Le Préfet coordonnateur des itinéraires routiers,
Préfet du Nord,
Préfet de la Région Hauts-de-France,
et par délégation,
Le Directeur Interdépartemental des Routes Nord,



Xavier DELEBARRE